



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 11 avril 2014

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil quatorze, le 11 avril, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, BENEY Jean-Marc, BOURGEADE Florence, BOYER Patricia, CLÉMENT Éric, COTTRAY Brigitte, DE CAGNY Clémentine, GEIST Gérard, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, RIBET Dominique, TAUUVY Philippe, THOMINET Francis, VIET Avelino, WONGERMEZ Claudine.

Secrétaire de séance : Clémentine De Cagny.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2014.
Il est remarqué que la présence de Brigitte COTTRAY n'est pas indiquée dans les « présents » dudit conseil. Il convient donc de rectifier cet état de fait.

1. Vote du compte administratif

Monsieur le Maire rappelle les comptes de l'exercice 2013

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	- dépenses	: 453 424.80 €
	- recettes	: 558 689.69 €
Investissement	- dépenses	: 242 457.60 €
	- recettes	: 130 332.52 €

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil et les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, votent le compte administratif à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2013

Après s'être fait présenter le budget unique de l'année 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,



Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE à l'unanimité.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2013

Après avoir approuvé le compte administratif 2013, le conseil municipal :

CONSTATE le résultat de l'exercice 2013 :
résultat de fonctionnement 2013 : 105 264.89 €
résultats antérieurs de fonctionnement reportés : 121 804.34 €
soit un résultat à affecter : 227 069.23 €

CONSTATE le solde d'exécution d'investissement 2013 :
excédent de financement : 61 962.69 €
CONSTATE le solde des restes à réaliser d'investissement 2013 : 67 330.00 €

DECIDE d'affecter le résultat au budget 2013 :
en réserve 1068 investissement : 110 000.00 €
en report de fonctionnement : 117 069.23 €

5. Vote des taux d'imposition 2014

Il est à noter que la part communale d'imposition n'augmentera pas non plus cette année et de rappeler que si l'imposition des particuliers augmente quand même, tel que constaté sur les avis d'imposition des taxes foncières et d'habitation, les raisons en sont l'augmentation annuelle des valeurs locatives fixées par l'État ou d'autres augmentations provenant du département et/ou de la région et/ou de la communauté de communes.

Taxe d'habitation : 18.97 %
Taxe foncière bâtie : 21.89 %
Taxe foncière non bâtie : 48.94 %

Concernant la contribution foncière des entreprises (ex taxe professionnelle), le maire explique que depuis le vote en communauté de communes, elle est perçue par la CCPF qui la reverse ensuite aux communes. Il explique le mécanisme évolutif mis en place, permettant d'établir à terme une CFE identique pour toutes les communes ; en échange de quoi, les dotations de l'État au bénéfice de la CCPF sont majorées de plus de 300 000 € par an.

Ainsi, la commune n'a plus à fixer son taux de CFE.

6. Vote du budget 2014

Monsieur le maire présente le budget unique 2014.

Le budget se résume ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement 612 208.23 €
Recettes et dépenses d'investissement 443 698.92 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget tel que proposé.



7. Nominations des membres de commissions municipales

L'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction permanentes composées exclusivement de conseillers municipaux. Le conseil municipal peut aussi les former pour un objet déterminé et ponctuel. Le maire est président de droit de toutes les commissions, mais ce sont les membres de chaque commission qui élisent, à leur première réunion, leur vice-président.

Le maire fait état des travaux préparatoires qui ont déjà eu lieu sur ce sujet et des souhaits des conseillers municipaux pour intégrer les commissions municipales. Il les liste :

- commission «**développement économique et finances**» : Clémentine de Cagny, Claudine Wongermez, Nicole Magueresse, Evelyne Pascard, Florence Bourgeade, Francis Thominet
- commission «**voirie, réseaux, travaux**» : Avelino Viet, Eric Clément, Jean-Marc Beney, Francis Thominet, Martial bahin, Clémentine de Cagny, Claudine Wongermez
- commission «**urbanisme et environnement**» : Florence Bourgeade, Philippe Tauvy, Nicole Magueresse, Francis Thominet, Dominique Ribet, Evelyne Pascard, Clémentine de Cagny, Martial Bahin, Claudine Wongermez
- commission «**animations, lien social et communication**» : Philippe Tauvy, Claudine Wongermez, Brigitte Cottray, Avelino Viet, Jean-Marc Beney, Nicole Magueresse
- commission «**enfance, jeunesse et affaires scolaires**» : Patricia Boyer, Evelyne Pascard, Dominique Ribet, Brigitte Cottray, Martial Bahin

Après avoir entendu le récapitulatif complet des personnes choisies dans chaque commission, le conseil municipal approuve à l'unanimité les commissions ainsi constituées.

8. Demande de subventions au titre de la DETR

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 (DETR)

La date limite de dépôt des dossiers ayant été fixé au 1^{er} mars pour l'année 2014, Evelyne Pascard, adjointe au maire, expose les deux projets qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la sous-préfecture de Meaux le 28 février. Une délibération du nouveau conseil municipal est cependant indispensable pour valider ces projets et les demandes de subvention correspondantes.

DETR CIMETIERE

Le premier chantier concerne la création d'un espace cinéraire sur une extension du cimetière. Après l'achat du terrain, la reprise de concessions de tombes abandonnées qui ont permis de reprendre 34 emplacements, il y a nécessité de répondre aux nouveaux besoins, les incinérations se développant de plus en plus pour représenter actuellement 40 % des inhumations.

Le projet comprend l'ouverture d'une porte dans le mur du cimetière actuel, la création d'un jardin du souvenir avec columbarium évolutif de six cases, espace de



dispersion des cendres, stèle, clôture grillagée et plantation d'une haie, sur une surface d'environ 50 m2.

Le devis proposé par l'entreprise NIVESSE prévoit un coût total de travaux de 10 407.37 € HT sur lequel il est proposé de solliciter une subvention de 45 % au titre de la DETR, soit 4 682.87€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à lancer ce projet en sollicitant la DETR de 45 %.

DETR EGLISE

Le deuxième dossier concerne une première tranche de restauration extérieure de l'église, sur la couverture, notamment sur le rampant nord-est en très mauvais état mais également sur les rampants sud-ouest et nord-ouest, ainsi qu'une reprise d'une partie du ravalement sur la façade nord-est.

Après la restauration intérieure de l'église soutenue grâce à la générosité des donateurs ainsi qu'au partenariat avec la Fondation du patrimoine, ces travaux permettront d'éviter des dégradations beaucoup plus importantes qui ne manqueront pas de se produire à court terme si rien n'est entrepris.

Montant estimatif des travaux : 19 516.50 HT sur lequel Evelyne Pascard propose de solliciter une subvention de 45 % représentant une aide de 8 742.42 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à lancer ce projet et à déposer une demande de subvention DETR de 45 %.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h20.

Gérard GEIST
Maire



Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 29 avril 2013 à 20 h.